

JUILLET/AOUT 2020

DREAL PACA/STIM/UAPTD
Actualités techniques et réglementaires

Sommaire :

pages :

Actualités techniques et réglementaires nationales	Actualités techniques et réglementaires régionales
<u>MOBILITE :</u> page :	
<p>► Deux textes portant notamment sur le versement destiné au financement des services de mobilité.</p> <p>- Décret n°2020-801 du 29 juin 2020 relatif au versement destiné au financement des services de mobilité, aux plans de mobilité et au comité des partenaires.</p> <p>- Décret n°2020-805 du 29 juin 2020 relatif au versement destiné au financement des services de mobilité.</p>	<p>► CEREMA/projet « Linking Alps », projet européen regroupant six pays visant à mettre en place un service web reliant les services d'information multimodale dans l'espace alpin pour offrir à l'utilisateur un point unique d'accès lui permettant de visualiser son trajet, du départ à l'arrivée.</p> <p>► Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP)/lancement d'un programme de « Relance et Renouveau » pour relancer l'économie, favoriser l'inclusion sociale et accroître la Transition écologique notamment par des actions sur la mobilité.</p>
<p>► France Mobilités/feuille de route mobilités innovantes.</p>	
<p>► Gouvernement/nouvel Appel à Projets (AAP) pour déployer des itinéraires cyclables sécurisés.</p>	
<p>► Service public/équipements obligatoires sur les Engins de Déplacement Personnels (EDP).</p>	
<p>► Assemblée nationale/rapport d'information faisant état de la mise en application de la Loi d'orientation des mobilités (LOM).</p>	
<p>► AGAM/ mise à jour de la note de suivi des indicateurs mobilité régionaux en comparaison avec d'autres pays ou régions.</p>	
<u>TRANSPORTS DE VOYAGEURS</u> page :	
<p>► Autorité de régulation des transports (ART) : publication des premiers indicateurs du marché du transport ferroviaire en 2019.</p>	<p>► Ministère de la Transition Ecologique/ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA)/poursuite des grandes étapes des</p>

	phases 1 et 2 et la continuité des études pour les phases 3 et 4.
► Autorité de régulation des transports (ART) publication du rapport sur le marché des cars Macron pour l'exercice 2019.	► SNCF/travaux préparatoires sur le chantier de la ligne de la Côte bleue, entre le tunnel des Riaux et la gare de l'Estaque.
	► SNCF/travaux de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence.
<u>TRANSPORTS de MARCHANDISES/ LOGISTIQUE</u>	
page :	
► Gouvernement/relance de la filière du fret ferroviaire.	► Autorité environnementale (Ae)/prolongation de la concession du Rhône/avis.
► Sénat/rapport d'information "réarmer" nos ports dans la compétition internationale.	► Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)/participation à la relance économique par le maintien des investissements notamment pour l'amélioration des installations ferroviaires des terminaux à conteneurs de FOS.
	► Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)/implantation de l'usine Building Material Group (BMG) de fabrication de plaques de plâtres en cours de construction dans la zone industrielle portuaire.
	► Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA (DREAL PACA)/débat Public sur le projet de liaison routière de Fos-Salon / avis de l'Autorité environnementale.
<u>OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS DE PACA (ORT PACA)</u>	
page :	
	► Observatoire Régional des Transports de la région PACA (ORT PACA)/publication du journal des transports.
	► Observatoire Régional des Transports de la région PACA (ORT PACA)/bilan économique de l'INSEE.
<u>QUALITE DE L'AIR/CLIMAT</u>	
page :	
► Décret n° 2020-955 du 31 juillet 2020 relatif	

aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants.	
▶ Gouvernement/ Convention Citoyenne pour le Climat.	
▶ Ministère de la Transition Ecologique/6 ^e édition de la journée de la qualité de l'air.	
▶ Sénat/feuille de route pour une relance bas-carbone.	
▶ Conseil d'État/décision concernant la lutte contre la pollution atmosphérique.	
<u>AUTRES</u> page :	
▶ Décret n°2020-756 du 19 juin 2020 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation.	▶ Autorité environnementale (Ae)/avis délibéré n°2020-22 sur la liaison Est-Ouest au sud d'Avignon (84).
▶ Sénat/rapport « Remettre notre économie sur les rails ? Un plan de relance pour la France ».	
▶ Ministère de la Transition Ecologique/boîte à outils pour les nouveaux élus municipaux notamment en terme de mobilité.	
▶ Service public/malus écologique appliqué à un véhicule faisant l'objet d'une modification technique.	
▶ Conseil ministériel pour le développement et l'innovation dans les transports.	

MOBILITE

Actualités techniques et réglementaires nationales :

→ Deux textes portant en particulier sur le versement destiné au financement des services de mobilités sont parus au journal officiel de la République Française (JORF).

Il s'agit d'une part, du décret n°2020-801 du 29 juin 2020 relatif au versement destiné au financement des services de mobilité, aux plans de mobilité et au comité des partenaires est paru « Ce texte met à jour la terminologie applicable au versement transport, qui devient le « versement destiné au financement des services de mobilité », et aux Plans de Déplacements Urbains (PDU), qui deviennent des « plans de mobilité ». Il supprime les dispositions réglementaires relatives au Comité des partenaires de transport public et à la possibilité pour la région de déléguer sa compétence en matière de mobilité. Il remplace la notion de « transports urbains » par celle de « services publics de mobilité ». Il fixe les délais de consultation pour les plans de mobilité simplifiés ».

Il s'agit d'autre part, du décret n°2020-805 du 29 juin 2020 relatif au versement destiné au financement des services de mobilité est paru au journal officiel de la République Française (JORF). « Ce texte met à jour les dispositions réglementaires du code des transports, du code général des collectivités territoriales de façon à prendre en compte le changement de terminologie opéré par la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (loi LOM) vis-à-vis du versement transport, qui devient le « versement destiné au financement des services de mobilité ».

Vous pouvez consulter ces deux textes à cette adresse : www.legifrance.gouv.fr.

→ « France Mobilités a développé une feuille de route pour contribuer à la relance économique des mobilités innovantes et du quotidien ». « Celle-ci a été remise à monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargé des Transports ».

« Cette feuille de route s'articule autour des 7 propositions clés suivantes :

▶ créer un fonds de solidarité territoriale ;
▶ libérer l'expérimentation territoriale et l'urbanisme tactique ;
▶ veiller aux ressources nécessaires au financement de la mobilité en zones peu denses ;
▶ élargir le champ du forfait mobilités durables et revaloriser son montant pour étoffer le bouquet de services et favoriser l'intermodalité ;
▶ introduire des flexibilités dans le droit du travail en lien avec les mobilités ;
▶ intégrer les mobilités dans le champ de la responsabilité sociétale des entreprises ;
▶ favoriser les mobilités solidaires en les certifiant et en les accompagnant ».

Vous pouvez consulter la feuille de route élaboré par France Mobilités à cette adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

→ Le décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des Engins de Déplacement Personnel (EDP) » est paru au JORF et est consultable à cette adresse : www.legifrance.gouv.fr.

► « Ce texte définit dans le code de la route, les EDP comme de nouvelles catégories de véhicule ; il définit leurs caractéristiques techniques, et leur usage sur la voie publique ».

► Il prévoit qu'« à partir du 1er juillet 2020, certains équipements sont obligatoires sur les Engins de Déplacement Personnels (EDP) motorisés tels que les trottinettes électriques, les monoroues, les gyropodes, les hoverboards ». Il prévoit ainsi « les équipements devant être portés par les conducteurs de ces véhicules et les espaces de circulation où ces conducteurs doivent et peuvent circuler en agglomération et hors agglomération ».

► « Il encadre les possibilités offertes à l'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation pour déroger à ce cadre général, cette autorité pouvant notamment autoriser la circulation sur le trottoir ou, sous certaines conditions, sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 kilomètre/heure ».

► « Il prévoit les sanctions en cas de non-respect des dispositions applicables aux conducteurs des engins de déplacement personnel ».

Vous pouvez consulter ce texte à cette adresse : <https://www.service-public.fr/>.

→ « Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargé des transports, a lancé un nouvel appel à projets (AAP) pour déployer des itinéraires cyclables sécurisés et pérenniser certaines pistes cyclables temporaires déployées pendant la crise du COVID ».

« Le premier AAP « Fonds mobilités actives-Continuités cyclables » de 2020 a connu un fort succès avec au 31 mai 2020, 304 dossiers déposés par 194 territoires, soit plus encore qu'en 2019 malgré la crise sanitaire et la période électorale. La phase d'instruction est en cours et les lauréats seront annoncés en septembre 2020 ».

« Le second AAP de 2020 permettra de concrétiser la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat d'augmenter les fonds dédiés au déploiement d'itinéraires cyclables ».

« Les candidats sont invités à déposer leur(s) projet(s) avant le 30 octobre 2020 (inclus) pour une annonce des lauréats prévue en février 2021 ».

« Le cahier des charges et les annexes sont disponibles en téléchargement sur le site du Ministère de la Transition écologique » à cette adresse :

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche>.

→ « Un rapport d'information fait état de la mise en application de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (loi dite LOM) en abordant les cinq titres de la loi ».

« Ce rapport d'information a été déposé par la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (CDDAT) en application de l'article 145-7 du Règlement de l'Assemblée Nationale sur la mise en application de la loi dite LOM ».

« Ce document a été présenté par Madame Marie-Noëlle BATTISTEL, Monsieur Jean-Luc FUGIT, Madame Zivka PARK et Monsieur Jean-Marie SERMIER, Députés ».

On peut lire dans ce document que sur **138** mesures d'application de la loi identifiées par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) à l'exclusion des ordonnances :

- **32** ont été publiées et sont entrées en vigueur ;
- **12** sont déjà appliquées par des textes réglementaires existants ;
- **16** n'ont pas été publiées mais ont une entrée en vigueur différée prévue par la loi ;
- **78** n'ont pas été publiées alors que les dispositions législatives qu'elles visent à appliquer sont déjà entrées en vigueur.

De plus, la loi dite LOM prévoit **68** mesures d'habilitation du Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnances. Au 20 juillet 2020, **5** ordonnances ont été publiées sur le fondement de **9** mesures d'habilitation.

Vous pouvez consulter le rapport d'information à cette adresse :

<http://www.assemblee-nationale.fr/>.

→ « Les périodes de confinement du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 puis le dé-confinement progressif ont modifié les mobilités dans le monde ».

« Le pôle Mobilités de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) a réalisé une mise à jour de la note de suivi des indicateurs mobilité pendant et après le confinement ».

Vous pouvez consulter cette note à cette adresse : <https://www.agam.org/>.

Actualités techniques et réglementaires régionales :

→ « Le projet Linking Alps, a été lancé en octobre 2019 ». Il s'agit d'un projet européen. Ce projet vise à mettre en place un service web reliant l'ensemble des services d'information multimodale existants dans l'espace alpin pour offrir à l'utilisateur un point unique d'accès lui permettant de visualiser l'ensemble de son trajet, du départ à l'arrivée ». « Le CEREMA est l'un des 14 partenaires du projet regroupant six pays européens (Autriche, Allemagne, Italie, Slovénie, Suisse, France) de l'espace alpin ». « Il a en charge l'interface avec les collectivités de la région PACA pour construire la méthodologie d'évolution de leurs calculateurs d'itinéraires ». « Il organisera la mise en œuvre de l'événement final du projet en juin 2022 à Aix-en-Provence pour promouvoir les résultats et leurs déclinaisons immédiates et futures ». Vous pouvez trouver ces

informations à cette adresse : <https://www.cerema.fr/>.

→ « La Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) a engagé un programme de « Relance et Renouveau » pour faire face aux effets de la crise », pour relancer l'économie, favoriser l'inclusion sociale et accroître la Transition écologique notamment par des actions sur la mobilité telles que la création d'un service public métropolitain de location longue durée de vélos ; et une action en faveur du covoiturage ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <https://www.ampmetropole.fr/>.

TRANSPORT DE VOYAGEURS

Actualités techniques et réglementaires nationales :

→ « L'Autorité de régulation des transports (ART) a publié les premiers indicateurs du marché du transport ferroviaire en 2019 ».

- « Ce panorama du secteur aborde le degré d'utilisation du réseau ferré national, les évolutions de l'offre et de la demande de transport de voyageurs, ainsi que la situation du transport de fret ».
- « Il est complété d'une première analyse de l'offre de transport durant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 ».
- « L'ART publie en parallèle les résultats d'une enquête menée auprès des voyageurs en trains à grande vitesse en 2019, ainsi qu'une comparaison franco-européenne des marchés ferroviaires.

Vous pouvez les consulter à cette adresse : <https://www.autorite-transport.fr/>.

→ « L'Autorité de régulation des transports (ART) a publié un rapport sur le marché des cars à services librement organisés SLO pour l'exercice 2019 ».

- « Alors que la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 marquera inévitablement un recul des résultats enregistrés depuis la libéralisation du marché en 2015, les services librement organisés (SLO) de transport routier de voyageurs ont atteint un niveau inédit de fréquentation en 2019 avec plus de 10 millions de passagers transportés ».
- « Depuis le second semestre 2019, le marché est dominé par un duopole constitué de FlixBus et de BlaBlaBus ».
- « Pour faciliter les dessertes, l'ART a poursuivi sa mission d'information sur les gares routières via la tenue du registre public des aménagements de transport routier qui recensait près de 300 points d'arrêt fin 2019.

Vous pouvez consulter le rapport précité à cette adresse :
<https://www.autorite-transport.fr/>.

Actualités techniques et réglementaires régionales :

→ « Les travaux de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence se poursuivent » : « l'interruption des circulations ferroviaires a débuté le 29 juin 2020 jusqu'au 12 décembre 2020 ».

« Les travaux portent sur :

- ▶ l'allongement des quais,
- ▶ la pose d'écrans acoustiques et des voies de remisage à la Gare d'Aix-en-Provence ;
- ▶ des travaux de signalisation afin de permettre la mise en service du nouveau plan de voie en décembre 2020 ;

- ▶ la pose de la voie sur la nouvelle plateforme et des travaux de signalisation ferroviaire entre Gardanne et Luynes ;
- ▶ l'allongement des quais des haltes de Simiane et Saint-Antoine à 220 mètres, pour accueillir des rames plus longue.

Vous pouvez consulter ces informations à cette adresse : <https://www.sncf-reseau.com/fr/>.

→ « A partir du 15 juin 2020, jusqu'au 24 juillet 2020, SNCF Réseau réalise des travaux préparatoires sur le chantier de la ligne de la Côte bleue, entre le tunnel des Riaux et la gare de l'Estaque :

- ▶ débroussaillage des emprises ferroviaires,
- ▶ pose des clôtures et des garde-corps le long de la voie ferrée ;
- ▶ du rail sera déposé sur la zone.

Ces travaux se dérouleront de nuit, de 22 heures à 5 heures ».

Vous pouvez consulter ces informations à cette adresse :

<https://www.sncf-reseau.com/fr/>.

→ « Par décision ministérielle, monsieur le Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargé des transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, a confirmé la poursuite des grandes étapes des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) en accord avec le calendrier annoncé et la continuité des études pour les phases 3 et 4.».

« La décision ministérielle officialise le lancement de l'enquête publique en 2021 ».

Vous pouvez consulter la décision ministérielle à cette adresse :

<https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>

Vous pouvez consulter le communiqué de presse de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur (PACA), à cette adresse :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

TRANSPORTS DE MARCHANDISES/ LOGISTIQUE

Actualités techniques et réglementaires nationales

→ « Afin de relancer la filière du fret ferroviaire et d'aider ses acteurs à traverser la crise, le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures telles que :

- ▶ l'annulation des péages que doivent payer les entreprises de fret ferroviaire sur la période de juillet à décembre 2020 ;
- ▶ la division par deux des tarifs des péages fret à partir de 2021 » :

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

→ Un rapport d'information intitulé "réarmer" nos ports dans la compétition internationale a été élaboré par Monsieur Michel VASPART. Il a été fait au nom de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable du Sénat.

« Pour le rapporteur, les réflexions actuelles en matière de souveraineté et de relocalisations industrielles passent nécessairement par un soutien massif aux ports français, qui sont les portes d'entrée du territoire». « 10 propositions et 4 recommandations ont été formulées parmi lesquelles la mise en œuvre d'un plan de relance portuaire de 150 millions d'euros par an sur 5 ans et un doublement des moyens consacrés par la loi d'orientation des mobilités au renforcement du report modal vers les transports massifiés, pour les porter à 5 milliards d'euros sur 10 ans ». « Il a été proposé de renforcer le pilotage stratégique des ports par la performance (notamment via la conclusion de contrats d'objectifs et de performance), d'apporter des ajustements à la gouvernance des établissements publics portuaires, en prévoyant notamment la présence du président du Conseil de développement et de l'Union maritime et commerciale locale au Conseil de surveillance ».

Vous pouvez consulter une synthèse à cette adresse : <http://www.senat.fr/>

Actualités techniques et réglementaires régionales

→ L'Autorité environnementale (Ae) s'est réunie le 8 juillet 2020 en visioconférence conformément aux mesures nationales d'urgence sanitaire en vigueur. L'ordre du jour comportait, notamment, l'avis sur le plan stratégique de la prolongation de la concession du Rhône.

L'avis rendu est consultable à cette adresse : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>.

→ « le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) annonce participer à la relance de l'économie portuaire ». Ainsi, 57 Millions d'euros d'investissements sont maintenus et plus de 6,5 millions d'euros de mesures commerciales sont prévues .

Vous pouvez trouver cette information à cette adresse : <https://www.marseille-port.fr/fr/>.

→ « Le 17 juillet 2020, le GPMM et Building Material Group (BMG) ont signé le bail d'un terrain de 6 hectares au Caban à Fos-sur-Mer, pour la construction d'une usine de fabrication de plaques de plâtre ».

Vous pouvez consulter cette information à cette adresse : <https://www.marseille-port.fr/fr/>.

→ « Le 7 mai 2019, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a retenu un débat public pour la liaison Fos-Salon considérant les enjeux socio-économiques et environnementaux qui y sont attachés ».

- « Une Commission Particulière du Débat Public a été désignée le 5 juin 2019. La CNDP a acté la tenue du débat public du 01 septembre au 31 décembre 2020 ».

- « L'actualité de ce projet est relayée sur le site de la CNDP, à cette adresse : <https://www.debatpublic.fr> (en fonction de l'avancement des diverses procédures et événements liés au débat) ».

Vous pouvez trouver cette information également à cette adresse :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>.

- « L'Autorité environnementale (Ae) a rendu l'avis délibéré n° 2020-22 sur la liaison Est-Ouest au sud d'Avignon (84) adopté lors de la séance du 22 juillet 2020. Le dossier doit être intégralement repris, complété et présenté de nouveau à l'Ae ».

Vous pouvez consulter cette information à cette adresse : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>.

OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS
DE LA REGION PACA/ORT PACA

→ L'Observatoire Régional des transports de PACA (ORT PACA) a fait paraître un hors série du journal des transports sur les Services Librement Organisés (SLO).

Au sommaire :

- ▶ Le contexte des SLO du national au régional ;
- ▶ La desserte inter et intra régionale des SLO ;
- ▶ Enquêtes de clientèles et fréquentations des SLO en gares routières ;
- ▶ Impacts des SLO sur le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux ;
- ▶ Stratégie de déploiement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) et offres des transports en commun.
- ▶ Actualités régionales-revue de presse.

→ L'INSEE a publié le bilan économique de la région PACA. Il est consultable à cette adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/>.

On peut lire notamment que : « en 2019, la croissance économique mondiale ralentit, du fait des incertitudes liées au *Brexit* ou aux tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. En France, l'activité a de nouveau ralenti en 2019, avant la baisse brutale début 2020, due à la crise sanitaire ».

« Dans ce contexte, l'activité économique reste globalement dynamique en 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'emploi progresse et le taux de chômage diminue significativement. Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active se réduit. Les créations d'entreprises restent dynamiques et les défaillances sont stables ».

QUALITE DE L'AIR/CLIMAT

Actualités techniques et réglementaires nationales

→ Le décret n° 2020-955 du 31 juillet 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants est consultable à cette adresse : www.legifrance.gouv.fr.

« La prime exceptionnelle à la conversion mise en place début juin 2020 dans le cadre du plan de soutien automobile a pris fin le 2 août 2020. La nouvelle aide pour acheter un véhicule neuf ou récent en contrepartie de la mise à la casse d'un modèle ancien reste éligible à l'achat de modèles diesel et essence mais elle sera réservée aux ménages les plus modestes».

Vous pouvez trouver cette information à cette adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/>.

→ Les membres de la Convention Citoyenne pour le Climat (150 citoyens tirés au sort et représentatifs de la diversité de la société) pilotés par un comité de gouvernance et sous l'égide d'un comité des garants ont présenté des propositions dans le rapport final qui a été soumis au Gouvernement au terme de la session. Monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron a reçu ces membres le 29 juin 2020 pour apporter ses réponses à leurs propositions :

<https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>.

Des recommandations portent sur les déplacements. A ce sujet, une pluralité d'actions a été proposée qui concerne les principales causes des émissions de CO₂, au travers de 5 familles d'objectifs :

- ▶ modifier l'utilisation de la voiture individuelle, en sortant de l'usage de la voiture en solo et en proposant des solutions alternatives au modèle dominant (voiture thermique et auto-solisme) ;
- ▶ réduire et optimiser le transport routier de marchandises en permettant un transfert modal vers le ferroviaire et/ou le fluvial ;
- ▶ aider à la transition vers un parc de véhicules plus propres, en réglementant les véhicules déclarés aptes à circuler et en accélérant la mutation par rapport à ce qui est prévu aujourd'hui ;
- ▶ agir au niveau local avec les entreprises et les administrations pour organiser mieux les déplacements ;
- ▶ limiter les effets néfastes du transport aérien.

Source : <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

« Monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron a approuvé toutes les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, sauf trois et s'est engagé à mettre rapidement en œuvre l'ensemble des propositions de la Convention citoyenne pour le climat » :

- ▶ certaines propositions relevant du champ réglementaire passeront en Conseil de défense écologique avant la fin du mois de juillet ;
- ▶ d'autres seront intégrées au plan de relance soumis au Parlement à la fin de l'été ;
- ▶ enfin, la plupart des propositions feront l'objet d'un projet de loi spécifique «multi-mesures » en septembre.

Seulement trois propositions n'ont pas été validées, elles concernent :

- ▶ la taxe de 4 % sur les dividendes (pour ne pas risquer de freiner les investissements);
- ▶ la réduction de la vitesse sur autoroute à 110 kilomètres/heures (débat reporté);
- ▶ la réécriture du préambule de la Constitution (la protection de l'environnement ne peut se placer au-dessus des libertés publiques).

« Une aide supplémentaire de 15 milliards d'euros sur deux ans et la mise en place d'un fonds de transformation écologique de l'économie française ont également été annoncées ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse :

<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

→ « Le Ministère de la Transition écologique organise chaque année, depuis 2015, un rendez-vous de mobilisation pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la qualité de l'air respirée, tout en valorisant les bonnes pratiques qui améliorent sa qualité. La 6e édition se tiendra le mercredi 16 septembre 2020 ».

Vous pouvez trouver cette information à cette adresse :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

→ « Le Sénat a publié une feuille de route pour une relance bas-carbone le 5 juin 2020 ».

« La Commission des Affaires Economiques du Sénat avait confié à messieurs les sénateurs Daniel Gremillet, Roland Courteau et Daniel Dubois la mission de suivre l'impact de la crise du Covid-19 sur le secteur de l'énergie, dans le but de relayer les difficultés des acteurs de terrain et de proposer des mesures de sortie de crise ».

« La feuille de route comprend 45 mesures réunies en 10 axes, visant à relancer l'économie en accélérant sa dé-carbonation ».

« Les Sénateurs demandent, par exemple, au Gouvernement de maintenir le cap de la « neutralité carbone », en appliquant la loi "Énergie-Climat » de 2019.

Selon les termes de monsieur le rapporteur Daniel Gremillet, « six mois après sa publication, le taux d'application de cette loi n'est que de 21 % pour les mesures réglementaires et de 7 % pour les ordonnances.

De surcroît, un quart des ordonnances accusent des retards par rapport au calendrier initial.

Pour ce qui concerne la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), les objectifs en matière de biogaz, d'hydrogène et d'éolien en mer sont en retrait par rapport à ceux adoptés par le législateur.

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : [http : //www.senat.fr/](http://www.senat.fr/).

→ Le Conseil d'État a ordonné au Gouvernement de prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air dans huit zones administratives de surveillance (zone à risques - hors agglomération (ZAR) Vallée de l'Arve, zone à risque -agglomération (ZAG) Grenoble, ZAG Lyon, ZAG Marseille-Aix, ZAG Paris, ZAR Reims, ZAG Strasbourg et ZAG Toulouse. À défaut, il devra payer 10 millions d'euros par semestre de retard.

Vous pouvez consulter la décision du Conseil d'État à cette adresse :

<https://www.conseil-etat.fr/>.

→ Le Haut conseil pour le climat a publié son second rapport Neutralité carbone 2020 « Redresser le cap, relancer la transition ».

Ce rapport fait le point sur l'évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en France et sur les politiques climatiques mises en place. Il constate des progrès dans la gouvernance, un accroissement des annonces mais pas d'avancée structurelle quant au rythme de baisse des émissions.

Vous pouvez consulter ce rapport à cette adresse : <https://www.hautconseilclimat.fr/>.

AUTRES

Actualités techniques et réglementaires nationales.

→ Le décret n° 2020-756 du 19 juin 2020 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation est paru au JORF.

« Les routes à grande circulation sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. Ce texte peut être consulté à cette adresse : www.legifrance.gouv.fr.

→ « Le 24 juin 2020, madame Sophie PRIMAS, Présidente de la Commission des Affaires Economiques, et les Sénateurs responsables des cellules de veille sectorielles de la Commission, ont présenté à la presse le rapport "Remettre notre économie sur les rails : une relance verte, décentralisée et européenne.

« 170 mesures sont présentées pour remettre l'économie française sur les rails ».

Ce plan se veut une « boîte à outils » concrète qui vise, au-delà de la préservation de l'activité, à renouer avec une croissance plus résiliente, plus compétitive et plus sobre en carbone ».

Vous pouvez consulter cette information à cette adresse : <http://www.senat.fr>.

→ Le Ministère de la Transition Ecologique propose depuis le 30 juin 2020 aux nouveaux élus municipaux une « boîte à outils » visant à les aider à mettre en œuvre rapidement des mesures concrètes sur leur territoire.

Vous pouvez trouver cette information à cette adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>.

→ « À partir du 1er juillet 2020, le malus écologique s'appliquera à un véhicule qui fait l'objet d'une modification technique et qui n'a pas été taxé lors de sa 1re immatriculation en France. Cette taxe destinée aux véhicules particulièrement polluants s'appliquera lors de la demande de modification de carte grise ».

Vous pouvez trouver cette information à cette adresse : <https://www.service-public.fr/>.

- « Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargé des transports, a installé, le 28 juillet 2020, le Conseil ministériel pour le développement et l'innovation dans les transports. Il réunit les principales fédérations et entreprises du secteur, fabricants de matériel de transports et exploitants, Régions de France, ainsi que plusieurs parlementaires. Il proposera des orientations ou feuilles de route, dans les domaines ferroviaire, portuaire et multimodaux, logistiques, automobiles et routiers en s'appuyant sur les usages des nouvelles énergies (électrique, hydrogène, bio-carburants etc.) ». Vous pouvez consulter ces informations à cette adresse : www.developpement-durable.gouv.fr.

